

Vous trouverez ci-dessous quelques conseils de mise en œuvre du
Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

Ressources et outils

- 1) Une page EDUSCOL est dédiée à l'Éducation Artistique et Culturelle : [ICI](#)
- 2) Un espace de dépôt de ressources et outils sur [laclasse.com](#) : [ICI](#)

Le Parcours Éducation Artistique et Culturelle - PEAC

L'éducation artistique et culturelle repose sur **trois piliers** :

- l'acquisition de **connaissances** ;
- la **pratique** artistique et scientifique ;
- la **rencontre** avec les œuvres, les lieux de culture, les artistes et autres professionnels.

Le **PEAC** est une nouvelle impulsion pour l'éducation à la culture qui repose sur :

→ Une priorité gouvernementale (*circulaire n° 2013-073 du 3 mai parue au BOEN du 9 mai 2013*)

→ Un constat : l'inégal accès à la culture d'un jeune à l'autre pour des raisons socioculturelles, géographiques, territoriales...

→ Des objectifs :

- Mettre en **cohérence enseignements et actions éducatives**,
- Contribuer à fonder une **culture artistique personnelle**,
- S'initier aux divers **langages de l'art**,
- Conjuguer **connaissances, rencontres et pratiques** dans une **complémentarité**.

Construire le PEAC

1) S'appuyer sur les **enseignements obligatoires** (*enseignements artistiques, mais aussi français, histoire-géographie et même les enseignements scientifiques*), en répondant aux exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

2) Garantir la **cohérence**, la **complémentarité**, la **progressivité** et l'**équilibre** des projets et actions menés.

3) **Travailler en équipe** autour d'objectifs communs, en portant une attention particulière à la **liaison inter-degrés** et en favorisant la **continuité** des apprentissages.

4) Favoriser l'**interdisciplinarité**, qui libère le jugement et la parole des élèves et permet de promouvoir de nouvelles démarches pédagogiques.

5) Associer des **partenaires** et des compétences extérieures à l'école, notamment les **professionnels de la culture**.

→ **Inscrire le PEAC dans le volet culturel du projet d'école** permet de garantir que l'éducation artistique et culturelle forme un ensemble continu et progressif qui va au-delà d'une succession d'actions.

→ **Prendre en compte**, dans la mesure du possible, la **coordination entre temps scolaire et extrascolaire**.

→ Avoir une **personne référente** (ou plusieurs) au sein de l'école pour faciliter la mise en place des projets.

Mettre en œuvre le PEAC

→ La démarche de projet, une pédagogie adaptée aux objectifs du PEAC :

- Elle conjugue les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (**connaissances, pratiques, rencontres**) et favorise le décloisonnement des apprentissages.
- Elle motive les **élèves** en les rendant **acteurs** de leur projet.
- Elle permet d'**ouvrir l'école** sur le monde extérieur.

→ 7 domaines artistiques et culturels mobilisables :

Arts visuels / Arts du son / Arts du quotidien / Arts du spectacle vivant / Arts de l'espace / Arts du langage / Culture scientifique et technique

 → Attention au **cadre réglementaire des actions artistiques** et culturelles qui définit la responsabilité des personnes impliquées et garantit la sécurité des élèves dans le respect des principes généraux de l'éducation comme la laïcité ou la neutralité (cf. espace de dépôt).

Assurer le suivi du PEAC

- **Garder la mémoire du parcours des élèves** grâce aux préparations des enseignants.
- **Permettre aux élèves de rassembler les éléments de leur parcours** qu'ils souhaitent mettre en valeur tout en pouvant ajouter ce qu'ils réalisent en dehors de l'école.
Leur permettre d'accéder à un ensemble de ressources mises à disposition par les professeurs et partenaires.
- **Apprécier** avec bienveillance les **réalisations des élèves** et leur **implication** dans le parcours.
- Prévoir un **temps de restitution** du projet → dimension essentielle de **valorisation du travail mené** et **du rayonnement de l'école** sur son territoire. Elle peut s'adresser à tous les élèves de l'école mais aussi à ceux des écoles voisines, aux parents d'élèves et aux partenaires impliqués.

OUTILS

Des outils pour formaliser le PEAC - côté enseignants

→ S'appuyer sur le **référentiel PEAC** pour déterminer des repères de progressivité
→ Se doter d'**outils de programmation d'école et de classe** reposant sur les **3 piliers du référentiel** et les **6 domaines artistiques référencés** : tableau de bord pour une cohorte / tableau de bord annuel pour tous les niveaux / tableau de bord classe ...

Des outils pour formaliser le PEAC - côté élèves

→ Un « **portfolio** » **personnel** qui organise et garde trace des différentes expériences vécues par l'élève. Ce portfolio peut se présenter selon **différentes formes** (cf. espace de dépôt-dossier OUTILS). Il est **commun à l'ensemble des classes** de l'école en terme de structure globale mais chaque enseignant doit pouvoir se l'approprier.

- Réunir un conseil de maîtres pour structurer cet outil ( *liaison maternelle/élémentaire*)
- Des boîtes à images, des boîtes à trésors, un musée de classe
 - Des icônes pour catégoriser les œuvres rencontrées
 - Des pictogrammes pour aider à verbaliser les émotions, les ressentis
 - Cahier personnel histoires des arts
 - Portfolio numérique ...

La plateforme ADAGE

→ Accès via le portail ARENA (cf. tutoriels dans l'espace de dépôt – dossier ADAGE).

→ Les **fonctionnalités d'ADAGE sont multiples** :

- **Recenser des actions** à tout moment dans l'année pour valoriser la mise en œuvre de l'EAC dans l'école
→ Inscrire classes et élèves aux actions et projets EAC via une seule saisie par les professeurs pour **suivre le parcours EAC de chaque élève** de la maternelle à la terminale
- **Construire des projets EAC** en consultant des propositions déjà déposées, des ressources
- **Rechercher des partenaires** par une recherche thématique ou cartographiée
- Répondre à des **appels à projets/concours** nationaux, académiques et/ou départementaux
- Obtenir des **financements**

→ Chaque année au printemps : une **campagne d'appel à projets** pour les écoles de la ville de Lyon d'une part et pour les autres écoles de l'académie d'autre part. Plus d'informations : [ICI](#)